



Berchem-Sainte-Agathe

**Département des  
Affaires Internes**

**Informatique**

Votre corresp. :  
**Danièle FIZAINE**

Tél. : 02 464 04 23  
Fax : 02 464 04 91

Courriel : dfizaine@  
1082berchem.irisnet.be

Berchem-Sainte-Agathe, le 4 octobre 2010

Monsieur Marc HERMANS  
Conseiller communal  
Rue du Zénith 8

1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Monsieur HERMANS,

**Concerne : Conseil du 30/09/2010 – Réponse écrite à la question de Mr HERMANS, concernant la manière dont le conseil d'administration de l'asbl Iristeam est composé.**

Ce sont les articles 12 et 13 des statuts de l'association sans but lucratif « Iristeam » qui gèrent la manière dont le conseil d'administration est composé :

Article 12 :

*L'association est administrée et gérée par le conseil d'administration.*

*L'assemblée générale nomme 3 administrateurs, parmi lesquels :*

- 1 administrateur proposé par le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale qui a l'informatique dans ses attributions ;
- 2 administrateurs désignés parmi les fonctionnaires dirigeants du CIRB.

Article 13 :

*Le président du conseil d'administration est, de droit, le représentant du ministre ayant l'informatique dans ses attributions. L'administrateur délégué est, de droit, le directeur général du CIRB et l'administrateur délégué adjoint est, de droit, le directeur général adjoint du CIRB.*

...

Veuillez agréer, Monsieur HERMANS, l'expression de nos sentiments distingués.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE